

Attestation de présence

Rappel

L'attestation de présence nominative est une obligation pour toute formation. A la fin de la formation, c'est une pièce justificative à fournir obligatoirement au FAFIEC pour tout règlement de l'accord financier. Cette attestation doit être établie sur papier à en-tête de l'organisme de formation (prestation assurée par un organisme de formation) ou de l'entreprise (formation interne). Enfin elle doit être signée par le prestataire.

ATTESTATION DE PRESENCE

Je, soussigné(e) (prénom-nom)
agissant en tant que (fonction)
au sein de l'organisme (nom de l'organisme de formation)
certifie que :

Nom et prénom du stagiaire :
de l'entreprise :
a participé au stage : (intitulé)
date de début :
date de fin :
durée en heures :

Objectif : (A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de lister
les compétences attendues). L'acquisition de ces compétences à été évaluée par

Pour l'organisme de formation
(tampon et signature)

Fait à _____ , le _____

